

**Présidence de** : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

**Secrétaire de Séance** : M. Youssef FEDDAL (DENAIN)

**Nombre de conseillers communautaires en exercice** : 90

**Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés** : 83

**Membres présents** : 70

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Youssef FEDDAL (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Mme Christine NELAIN (ABSCON) est arrivée à 18h59 ; elle a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/199.

M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) est arrivé à 18h59 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/199.

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a quitté la séance à 19h28 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/203.

M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) a quitté la séance à 19h34 ; il n'a plus pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°24/204 pour son compte et le compte de M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE).

#### **Membres absents excusés avant donné pouvoir : 13**

Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN ) a donné pouvoir à M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Annie DENIS (DENAIN), Mme Valérie CARTA (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) a donné pouvoir à Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Karine LIPPERT (RAISMES) a donné pouvoir à M. Eric WARMOES (RAISMES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX), Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS), M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) a donné pouvoir à M. Gonzague DAMS (EMERCHICOURT)

#### **Membres absents excusés : 7**

M. Michel BLAISE (BELLAIN), Mme Carole LELEU (BRILLON), M. Joshua HOCHART (Denain), M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES), Mme Catherine DERONNE (HASNON), M. Eddy ZDZIECH (RAISMES), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

### INTERVENTIONS ORALES

- ✓ **Plateforme de marque de La Porte du Hainaut : Présentation**  
*Cf. Annexe 1*
- ✓ **Projection du Médiathèques Tour**  
<https://www.youtube.com/watch?v=7vgS1LAq4Pg>

### DÉLIBÉRATIONS

#### **24/194 Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Communautaire**

Les documents transmis n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers communautaires, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les procès-verbaux du Bureau et Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 disponibles au lien suivant : (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/les-proces-verbaux>).

Adoptée à l'unanimité

#### **24/195 Bureau Communautaire : Élection d'un membre**

Suite à l'élection de Monsieur Jean-François HOURDEAU comme Maire de la commune de Maulde et conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, il est proposé de procéder à l'élection de Monsieur Jean-François HOURDEAU, Conseiller communautaire et Maire de la commune de

Maulde, en tant que membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut et ce, afin que la commune soit représentée au sein du Bureau, au même titre que toutes les communes du territoire de La Porte du Hainaut.

Le Conseil communautaire décide :

- de maintenir la composition du Bureau Communautaire en ne procédant pas à une nouvelle élection de ses membres.
- de procéder à l'élection de Monsieur Jean-François HOURDEAU, Conseiller communautaire et Maire de la commune de Maulde, en tant que membre du Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut et ce, afin que la commune soit représentée au sein du Bureau, au même titre que toutes les communes du territoire de La Porte du Hainaut.

1 <sup>er</sup> Tour de Scrutin	
Nombre de votants	81
Nombre de suffrages exprimés	81
Nombre de vote blancs	0
Nombre de vote nuls	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de vote contre	0
Nombre de vote pour	81
Majorité absolue	41
Suffrages obtenus	81

Monsieur Jean-François HOURDEAU est élu membre du Bureau de La Porte du Hainaut.

Adoptée à l'unanimité

#### **24/196 Commissions thématiques consultatives de La Porte du Hainaut : Actualisation de la composition (commune de Maulde)**

En raison des derniers changements opérés au sein de la commune de Maulde et afin de respecter la représentativité de celle-ci au sein des instances de l'EPCI, le Conseil Communautaire décide :

- de procéder, sans recourir au scrutin secret et conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, à l'élection de Monsieur Jean-François HOURDEAU au sein des commissions thématiques consultatives suivantes :
  - ✓ 'Habitat, logement et attractivité résidentielle',
  - ✓ 'Développement rural, agriculture et circuits courts',
  - ✓ 'Schéma de mutualisation et modernisation de l'action publique',
  - ✓ 'Commerce, artisanat et l'emploi de proximité'.

Adoptée à l'unanimité

#### **24/197 Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis : Dissolution et répartition de l'actif**

Créé en 2017 à l'initiative de 9 EPCI dont La Porte du Hainaut, le Pôle Métropolitain avait pour ambition principale de développer sur le territoire du Hainaut-Cambrésis les compétences telles l'enseignement supérieur, le développement du numérique ou encore l'accès à l'emploi.

Réunis en mars dernier pour le vote du budget primitif 2024, les membres du Conseil Métropolitain se sont entendus sur le fait que cette structure n'était plus adaptée aux enjeux actuels.

Aussi, le Conseil Communautaire décide :

- de demander la dissolution du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis dont La Porte du Hainaut est membre et en conséquence, de demander au Préfet de prononcer la fin des compétences de ce syndicat mixte au 31 décembre 2024.
- d'approuver la répartition des actifs du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis entre les membres.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la présente délibération, et notamment à signer la convention pour la dissolution ainsi que ses avenants éventuels.
- d'acter que la quote-part des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour la CAPH seront repris au Compte Financier Unique 2024, sur production de l'arrêté de dissolution établi par les services de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et l'application de la clé de répartition fixée dans la convention de dissolution signée par les neuf EPCI, membres du groupement.

Adoptée à l'unanimité

<b>24/198    Dispositif d'aides aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : Convention dispositif cadre aides aux entreprises Région Hauts-de-France - Avenant n°1</b>
--

La Porte du Hainaut porte l'ambition de faire de l'Économie Sociale et Solidaire, le second pilier de son développement économique et afin d'accompagner le développement d'activités de l'ESS, un appel à projets dédié aux structures employeuses sera déployé.

Cet appel à projets, travaillé en transversalité avec les différents services de la CAPH, a pour objectif de promouvoir la création et le développement de structures de l'ESS tout en favorisant l'émergence de projets pourvoyeur d'emplois et de répondre à des actions en adéquation avec les ambitions du Projet de territoire de notre collectivité.

L'intervention financière de la CAPH pourra correspondre à :

- ✓ Une aide sous forme de subvention de fonctionnement,
- ✓ Une aide sous forme de subvention d'investissement.

Ce soutien de la Communauté d'Agglomération s'inscrivant dans le cadre des dispositifs d'aide aux entreprises et aux projets partagés avec la Région, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise en place d'un appel à projets aux initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire.
- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat relative au financement des entreprises entre la Région Hauts-de-France et la CAPH.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant relatif à la mise en œuvre des dispositifs d'aides votés par la Communauté d'Agglomération.
- d'acter que les crédits ont été prévus au Budget 2024 et affectés, sur les lignes de gestion, pour le versement des subventions de fonctionnement ESSE-65-65748-DAE-ESS et pour le versement des subventions d'équipement ESSE-65-20422-DAE-ESS.

Adoptée à l'unanimité

<b>24/199    Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 : Approbation</b>
---

*Cf. Annexe 2*

Cette délibération porte sur le PLH 2025-2030 pour lequel le projet a été validé en juillet dernier, pour solliciter l'avis des communes et du SIMOUV au titre du pilotage du SCOT.

A l'issue de cette phase de consultation, soit au 2 octobre 2024, 14 communes ont délibéré favorablement, ainsi que le SIMOUV. Seule la commune de Sars-et-Rosières a formulé des observations, mais qui ne remettent pas en cause le projet.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver définitivement le projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2030.

- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente délibération et le projet de PLH au Préfet de Département.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

## 24/200 Gestion des aides à la pierre : Actualisation de la programmation des Logements Locatifs Sociaux 2024 et pré-programmation 2025

La délibération concerne la programmation des logements locatifs sociaux pour 2024 et 2025.

Parmi les opérations en offre nouvelle en cours de développement sur le territoire : 18 opérations ont été déposées, portant à 401 logements neufs répartis sur 9 communes.

10 opérations de réhabilitations sont également ciblées pour un volume de 343 logements.

1 logement à démolir est également programmé.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la programmation 2024 et la pré-programmation 2025 des aides à la pierre, conformément au tableau suivant :

PROGRAMMATION CAPH "Aides à la pierre" 2024 - PRE PROGRAMMATION 2025  
Conseil Communautaire du 14 octobre 2024

Production neuve							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PLA1 dont RO	Nb PLUS dont RO	Nb PLS	Nb PSLA
937	BOUCHAIN	Rue Hubert Galez	Maisons & Cités	8	19	11	0
943	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B4 Ouest	SIGH	4	8	2	0
944	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B4 Est	SIGH	2	4	2	0
945	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B5	SIGH	6	11	2	0
946	DENAIN	NPNRU A1 Basly - Bâtiment B1	SIGH	12	19	4	0
882	DENAIN	28 rue Jules Mousseron (AA)	PARTENORD HABITAT	0	3	0	0
938	DENAIN	55 rue Lazare Bernard (AA)	SIGH	0	1	0	0
878	ESCAUDAIN	Avenue de la Paix - résidence sénior (complément)	CLESENCE ALTER EGO	0	2	0	0
932	ESCAUDAIN	Rue de Ruhla - Phase 2	SIGH	3	3	2	0
303	HAULCHIN	Rue Robert Schumann	CLESENCE	25	42	16	0
451	HERIN	Rue Hilaire Moreau	PARTENORD HABITAT	8	10	6	0
845	HERIN	Rue Danton (Alefpa)	HABITAT DU NORD	0	19	0	0
902/939	MILLONFOSSE	Route d'Hasnon	SIGH	10	10	13	8
823	RAISMES	Avenue du Château d'eau et Rue de l'usine (AA)	PARTENORD HABITAT	0	8	0	0
940	SAINT AMAND LES EAUX	Anciennes gendarmerie (AA)	SIGH	0	2	0	0
941	TRITH SAINT LEGER	Rue Cuvelette	CLESENCE	13	23	7	0
928	TRITH SAINT LEGER	Rue de l'Egalité - Béguinage	CLESENCE	11	20	7	0
897	TRITH SAINT LEGER	Chemin des Bourgeois - Résidence étudiante	CLESENCE ALTER EGO	0	0	15	0
				102	204	87	8
				401			
Réhabilitation							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb PAM	Nb PALULOS ERBM	Nb PALULOS FNAP	
923	BELLAING	Rue des Charnes Béguinage	SIGH	0	0	10	
839	DENAIN	Rue Louis Petit	SIGH	0	0	4	
838	DOUCHY-LES-MINES	Rue Anatole France	SIGH	0	0	61	
930	ESCAUDAIN	Cité d'Alsace *	SIA HABITAT	0	0	43	
920	ESCAUDAIN	Cité du 1/4 de 6 heures *	Maisons & Cités	39	0	35	
922	ESCAUDAIN	Rue Ledru Rollin	SIGH	0	0	4	
921	ESCAUPONT	Cité Thiers Nouvelle *	Maisons & Cités	27	0	55	
929	RAISMES	Cité Lagrange *	SIA HABITAT	0	50	0	
942	RAISMES	Rue Henri Durre (Ancienne agence SIGH)	SIGH	0	0	5	
924	TRITH SAINT LEGER	Clos Aragon	SIGH	0	0	10	
				343			
* logements miniers							
Démolition							
Code Projet	COMMUNES	Adresse	Maître d'ouvrage	Nb Logement			
936	LOURCHES	75 B (cité Schneider)	Maisons & Cités	1			

Le nombre de logements et le type de financement correspond à la demande du Maître d'ouvrage et aux remarques éventuelles des communes

Le nombre de logements et le type de financement sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dépôt du dossier de financement

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables liés à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

---

<b>24/201 SEM d'Aménagement du Département du Nord : Présentation du rapport annuel - Exercice 2023</b>
---

---

Pour rappel, NORDSEM est une Société d'Economie Mixte d'aménagement, créée en octobre 2014 à l'initiative du Département du Nord qui en est l'actionnaire majoritaire.

La finalité centrale de cette entreprise est d'accompagner les collectivités dans le cadre du développement de leurs projets. La Porte du Hainaut y est adhérente depuis sa création.

La SEM a vocation à réaliser des opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation pour le compte des Collectivités Territoriales

Au 31 décembre 2023, sur les 18 concessions en cours, deux concessions sont toujours actives sur le territoire communautaire :

- ✓ L'aménagement de « l'ancienne Rubannerie » de Flines-lès-Mortagne (signée en 2019),
- ✓ L'aménagement du projet de la « Résidence du Collège » d'Escaudain (signée en 2019).

L'année 2023 a marqué par ailleurs la poursuite de l'activité de constructions de logements en VEFA. Sur le territoire avec la SCCV (Société Civile de Construction Vente) Neuville Les Près en co-promotion avec la société CREER Promotion pour la réalisation de 168 logements dont 111 logements sociaux en VEFA pour Clésence.

Le Conseil Communautaire prend acte que le rapport de présentation de l'exercice 2023 de la SEM d'aménagement du Département du Nord a bien été présenté en Conseil Communautaire.

---

<b>24/202 Renouvellement urbain minier - Cités minières de Denain (Turenne, Chabaud Latour et Bellevue) : Présentation des projets et sollicitation des financeurs</b>
--

---

Dans le cadre de la stratégie renouvellement urbain minier, La Porte du Hainaut a engagé des études de maîtrise d'œuvre pour une interventions sur les cités minières de Denain.

En complément de l'intervention des bailleurs pour la réhabilitation des logements, La Porte du Hainaut prévoit la requalification des espaces publics pour un investissement prévisionnel de 13 968 043,01 € HT, détail repris dans votre dossier.

Il est proposé de mobiliser le fonds Etat-Région pour financer 70% du coût des travaux de réaménagement des espaces publics sur les trois cités.

La commune participera à hauteur de 15% du reste à charge. Les modalités de financement seront prochainement déclinées au sein d'une convention financière entre la CAPH et la ville.

Une convention de mise à disposition du foncier communal le temps des travaux sera également rédigée.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'acter le contenu du projet de renouvellement urbain minier des cités Bellevue, Turenne et Chabaud Latour à Denain.
- d'autoriser Monsieur le Président à mobiliser les financeurs afin d'optimiser les investissements liés à cette opération.
- d'acter que les recettes de ces financeurs seront encaissées sur la ligne de gestion RUD-515-1321 (Etat) ou 1323 (Conseil Départemental) ou 1328 (Agence de l'Eau)-7000040-RU-RU\_ARENBURG au Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

---

<b>24/203 Renouvellement urbain minier - Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville Arenberg à Wallers-Arenberg : Convention financière avec la commune de Wallers-Arenberg</b>
---

---

Toujours dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain minier, La Porte du Hainaut a décidé

que le reste à charge des opérations de requalification de l'espace public serait réparti entre la CAPH, à hauteur de 85% et les communes pour 15%.

Le projet de convention présenté prévoit la contribution financière de la commune de Wallers – Arenberg au projet de requalification du quartier Arenberg.

Le montant des travaux et de maîtrise étant estimé à 7 184 126 € HT et le taux de subvention à 60%, la participation attendue de la commune s'élève au total à 431 048 € HT.

La convention prévoit le lissage des participations sur 8 ans, à compter de la date de démarrage des travaux. La requalification de la cité du Nouveau Monde fera l'objet d'une convention spécifique lorsque le programme de travaux et les subventions seront déterminés.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention financière actant la participation financière de la commune de Wallers-Arenberg au projet de requalification des espaces publics du quartier Arenberg, ainsi que ses éventuels avenants.
- d'acter que la recette liée à l'exécution de cette convention financière sera encaissée sur la ligne de gestion RUD-515-13241-7000030-RU-RU\_ARENBURG au Budget Principal (400).

Adoptée à l'unanimité

#### **24/204 Décision Modificative n°1 du Budget 2024 - Budget Principal (400)**

Cette décision modificative trouve son équilibre par la réduction du virement de la section de fonctionnement de -751 780 € et la diminution des crédits liés au besoin prévisionnel d'emprunts de - 1 521 852 €.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 769 522 €, principalement dues à des coûts d'entretien du patrimoine et des espaces verts (pluviométrie abondante jusqu'en juillet), l'ajustement du prélèvement du FPIC et des crédits de cohésion sociale due à l'absence d'un chargé de mission.

Les recettes réelles de 17 742 € sont marquées par l'ajustement du montant du reversement du FPIC, la constatation de remboursement de sinistres et à l'ajustement des subventions en matière de cohésion sociale, d'habitat et d'environnement.

En investissement, les dépenses réelles présentent une diminution de - 1 198 889 € essentiellement due au décalage ou à l'ajustement d'opérations relatives à la médiathèque de Denain, aux théâtres, à la réhabilitation des églises de Rumegies et d'Hélesmes et au renouvellement urbain minier. Une augmentation en matière d'avances au budget annexe d'aménagement de zones marque également les dépenses.

En recettes réelles, les bilans définitifs des concessions d'aménagement de certaines de zones d'activité dégagent des excédents de trésorerie + 681 608 €. Aussi, il est fait le constat de la perception sur cet exercice de subventions relatives au programme de renouvellement urbain minier et à la construction du bâtiment de réserves muséales + 394 563 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2024 - BUDGET PRINCIPAL - 40000 (EN €)									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2024	DMX 2024	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2024	DMX 2024	TOTAL		
F O N C T I O N N E M E N T				002	Résultat de fonctionnement reporté	10 919 491,37	10 919 491,37		
	011	Charges à caractère général	11 283 013,00	710 570,00	11 993 583,00	013	Atténuations de charges	206 785,63	206 785,63
	012	Charges de personnel	14 998 912,00		14 998 912,00	70	Produits des services et du domaine	400 268,00	400 268,00
	014	Fiscalité restituée (AC, FPIC, CRDFP, DEGREV)	34 540 618,00	-221 233,00	34 319 385,00	731	Fiscalité locale (CFE, TATFNB, TFNB, THRS, CVAE, TASCOM, IFR, TEOM, GEMAPI)	44 891 905,00	44 891 905,00
		Fiscalité reversée (TVAG, TVAE)	214 337,00		214 337,00	73	Fiscalité reversée (AC, SRU, FNIGR, FPIC, TVAG)	62 305 501,00	2 978,00
		Politique de solidarité (DSC, DR)	9 216 632,00	-2,00	9 216 630,00	74	Concours de l'Etat (COMP.CET, DORTP, DGF, FCTVA, SPS, COMP.TFNB)	41 711 720,00	41 711 720,00
	65	Contingents, participations et subventions	50 324 145,00	280 187,00	50 604 332,00		Subventions et participations	1 037 220,00	-25 400,00
	66	Intérêts de la dette	2 797 300,00		2 797 300,00	75	Autres recettes (excédents Budgets Annexes,...)	574 654,00	40 000,00
	67	Autres dépenses	15 000,00		15 000,00	76	Autres recettes (mandats annulés le vant,...)	10 003,00	164,00
	68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 000 000,00		4 000 000,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	245 510,00	245 510,00
		Mouvements réels	127 389 957,00	769 522,00	128 159 479,00		Mouvements réels	162 303 058,00	17 742,00
	023	Virement à la section d'investissement	34 913 101,00	-751 780,00	34 161 321,00				
	042	Opérations d'ordre	13 000 000,00		13 000 000,00	042	Opérations d'ordre	13 000 000,00	13 000 000,00
	043					043			
		Mouvements d'ordre	47 913 101,00	-751 780,00	47 161 321,00		Mouvements d'ordre	13 000 000,00	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>176 308 068,00</b>	<b>17 742,00</b>	<b>176 320 800,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>176 308 068,00</b>	<b>17 742,00</b>	<b>176 320 800,00</b>
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 560 368,26		28 560 368,26		Excédents de fonctionnement capitalisés (1058)	29 181 526,93	29 181 526,93
	20	Dépenses d'équipement brut	54 091 231,50	-1 319 889,00	52 771 342,50	10	FCTVA (10222)	1 500 000,00	1 500 000,00
	13					Participation SRU	36 826,74	-1 428,00	35 398,74
						Subventions	12 015 295,30	394 563,00	12 409 858,30
	16	Remboursement capital de la dette	9 076 901,00		9 076 901,00	16	Emprunts	14 702 483,00	-1 521 852,00
		Dépôts et cautionnements	30 000,00		30 000,00		Dépôts et cautionnements	30 000,00	30 000,00
	26	Autres dépenses	2,00		2,00	024	Autres recettes (cessions, dépôts et cautionnements, remb. Subvent' d'équipmt)	2 083 972,00	2 083 972,00
	23	Prêts et avances sur marchés (238) et aux Budgets Annexes	2 483 877,00	880 000,00	3 363 877,00	27	Remboursements	2 239 924,00	681 608,00
	27					prêts et avances aux budgets Annexes			
	4581	Opération sous mandat	5 193 044,24	-759 000,00	4 434 044,24	4582	Opération sous mandat	2 732 295,03	2 732 295,03
		Mouvements réels	99 435 424,00	-1 198 889,00	98 236 535,00		Mouvements réels	64 522 323,00	-447 109,00
						021	Virement de la section de fonctionnement	34 913 101,00	-751 780,00
	040	Opérations d'ordre	14 500 000,00		14 500 000,00	040	Opérations d'ordre	14 500 000,00	14 500 000,00
	041								
		Mouvements d'ordre	14 500 000,00	0,00	14 500 000,00		Mouvements d'ordre	49 413 101,00	-751 780,00
		<b>TOTAL</b>	<b>113 896 424,00</b>	<b>-1 198 889,00</b>	<b>112 738 636,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 896 424,00</b>	<b>-1 198 889,00</b>	<b>112 738 636,00</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>289 238 482,00</b>	<b>-1 181 147,00</b>	<b>288 067 336,00</b>	<b>RECETTES</b>	<b>289 238 482,00</b>	<b>-1 181 147,00</b>	<b>288 067 336,00</b>	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal (400) de 2024.

Adoptée à l'unanimité

**24/205 Décision Modificative n°1 du Budget 2024 - Budget Annexe Arenberg Creative Mine (408)**



Cette décision modificative trouve son équilibre par les réductions de la subvention d'équilibre en fonctionnement pour - 23 587 € et la participation au financement des investissements - 14 000 € versées par le Budget Principal au Budget annexe.

En fonctionnement, les recettes réelles croissent de + 23 587 € par la régularisation des loyers et charges dus par les locataires du plot immobilier d'entreprises et du site de façon globale.

En investissement, les dépenses réelles présentent une diminution de - 14 000 € essentiellement due aux décalages opérationnels des travaux de réhabilitation des chevalements et d'acquisitions mobilières pour le site minier. Ainsi qu'un ajustement de + 75 000 € dans le cadre du règlement des redevances R3a (gros entretien-renouvellement) des tranches ferme et conditionnelle.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2024 - BUDGET ANNEXE ARENBERG CREATIVE MINE - 40800 (EN €)											
DEPENSES				RECETTES							
	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE	BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL			
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	1 392 300,00		1 392 300,00						
	65	Contingents, participations et subventions	217 010,00		217 010,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	171 620,00	171 620,00		
	66	Intérêts de la dette	347 200,00		347 200,00	74	Subvention du Budget Principal	1 639 890,00	-23 587,00	1 616 303,00	
	67	Autres dépenses	5 000,00		5 000,00	75	Autres recettes	170 000,00	23 587,00	193 587,00	
		Mouvements réels	1 981 510,00	0,00	1 981 510,00		Mouvements réels	1 981 510,00	0,00	1 981 510,00	
	042	Opérations d'ordre	25 000,00		25 000,00	042	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00	
	043	Mouvements d'ordre	25 000,00	0,00	25 000,00	043	Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>1 986 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986 510,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 986 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986 510,00</b>	
	I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 746 202,25		2 746 202,25	13	Subventions et participations	3 000 000,00		3 000 000,00
		20	Dépenses d'équipement brut	1 606 897,75	-89 000,00	1 607 897,75		Participation du Budget Principal	2 140 648,00	-14 000,00	2 126 648,00
21		Remboursement capital de la dette	717 748,00	75 000,00	792 748,00						
23		Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00	16	Dépôts et cautionnements	3 000,00		3 000,00	
		Mouvements réels	5 163 648,00	-14 000,00	5 149 648,00		Mouvements réels	5 143 648,00	-14 000,00	5 129 648,00	
040		Opérations d'ordre	205 000,00		205 000,00	040	Opérations d'ordre	225 000,00		225 000,00	
041		Mouvements d'ordre	205 000,00	0,00	205 000,00	041	Mouvements d'ordre	225 000,00	0,00	225 000,00	
		<b>TOTAL</b>	<b>5 368 648,00</b>	<b>-14 000,00</b>	<b>5 354 648,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>5 368 648,00</b>	<b>-14 000,00</b>	<b>5 354 648,00</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>7 355 158,00</b>	<b>-14 000,00</b>	<b>7 341 158,00</b>		<b>RECETTES</b>	<b>7 355 158,00</b>	<b>-14 000,00</b>	<b>7 341 158,00</b>		

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2024 du Budget Annexe Arenberg Creative Mine (408).

Adoptée à l'unanimité

**24/206 Décision Modificative n°1 du Budget 2024 - Budget Annexe Aires d'accueil des gens du voyage (410)**

Cette décision modificative trouve son équilibre par la réduction de la subvention d'équilibre en fonctionnement pour - 24 400 € versée par le Budget Principal au Budget Annexe.

En fonctionnement, les dépenses réelles augmentent de + 24 400 €, crédits dédiés à l'AMO pour la rédaction du dossier de délégation de service public de gestion des aires.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2024 - BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - 41000 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL	
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	10 000,00	24 400,00	34 400,00				0,00	
						74	Participation du Budget Principal	150 010,00	24 400,00	174 410,00
	65	Contingents, participations et subventions	165 010,00		165 010,00	75	Redevances	30 000,00		30 000,00
		Mouvements réels	175 010,00	24 400,00	199 410,00		Mouvements réels	180 010,00	24 400,00	204 410,00
	042 043	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00	042 043	Opérations d'ordre			0,00
		Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>180 010,00</b>	<b>24 400,00</b>	<b>204 410,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>180 010,00</b>	<b>24 400,00</b>	<b>204 410,00</b>
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	83 188,07		83 188,07					
	20 21 23	Dépenses d'équipement brut	62 748,40		62 748,40	13	Subventions et participations	100 936,47		100 936,47
							Participation du Budget Principal	40 000,00		40 000,00
		Mouvements réels	145 936,47	0,00	145 936,47		Mouvements réels	140 936,47	0,00	140 936,47
	040 041	Opérations d'ordre			0,00	040 041	Opérations d'ordre	5 000,00		5 000,00
		Mouvements d'ordre	0,00	0,00	0,00		Mouvements d'ordre	5 000,00	0,00	5 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>145 936,47</b>	<b>0,00</b>	<b>145 936,47</b>		<b>TOTAL</b>	<b>145 936,47</b>	<b>0,00</b>	<b>145 936,47</b>
	<b>DEPENSES</b>	<b>325 946,47</b>	<b>24 400,00</b>	<b>350 346,47</b>		<b>RECETTES</b>	<b>325 946,47</b>	<b>24 400,00</b>	<b>350 346,47</b>	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2024 du Budget Annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (410).

Adoptée à l'unanimité

### 24/207 Décision Modificative n°1 du Budget 2024 - Budget Annexe Aménagement de Zones d'Activités Économiques (413)

Cette décision modificative trouve son équilibre par le versement d'une avance du Budget Principal au Budget annexe pour 880 000 €.

Cette avance, nécessaire à l'engagement et à l'exécution financière des marchés sur le dernier trimestre de l'année, s'élève à 880 000 €.

VUE GLOBALE DU BUDGET 2024 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZAE - 41300 (EN €)										
DEPENSES					RECETTES					
CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL	CHAPITRE - LIBELLE		BUDGET 2024	DM1 2024	TOTAL	
F O N C T I O N N E M E N T	011	Acquisitions de terrains et travaux	2 033 877,00	880 000,00	2 913 877,00	70	Cessions		0,00	
	65	Autres dépenses			0,00	75	Autres recettes	10,00	10,00	
		Mouvements réels	2 033 877,00	880 000,00	2 913 877,00		Mouvements réels	10,00	0,00	10,00
	042 043	Opérations d'ordre	205 635,00		205 635,00	042 043	Opérations d'ordre	2 239 512,00	880 000,00	3 119 512,00
		Mouvements d'ordre	205 635,00	0,00	205 635,00		Mouvements d'ordre	2 239 512,00	880 000,00	3 119 512,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 239 512,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>3 119 512,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 239 522,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>3 119 522,00</b>	
I N V E S T I S S E M E N T	16	Reversement d'avance au budget principal		0,00	0,00	16	Avance du Budget Principal	2 033 877,00	880 000,00	2 913 877,00
		Mouvements réels	0,00	0,00	0,00		Mouvements réels	2 033 877,00	880 000,00	2 913 877,00
	040 041	Opérations d'ordre	2 239 512,00	880 000,00	3 119 512,00	040 041	Opérations d'ordre	205 635,00		205 635,00
		Mouvements d'ordre	2 239 512,00	880 000,00	3 119 512,00		Mouvements d'ordre	205 635,00	0,00	205 635,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 239 512,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>3 119 512,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 239 512,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>3 119 512,00</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 479 024,00</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>6 239 024,00</b>		<b>RECETTES</b>	<b>4 479 034,00</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>6 239 034,00</b>	

Le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 de 2024 du Budget Annexe Aménagement de ZAE (413).

Adoptée à l'unanimité

**24/208 Halles couvertes : Rétrocession comptable aux communes - Délibération technique complémentaire**

Les 26 halles ont été construites par la CAPH sur le sol des communes membres sans que leur mise à disposition ne soit actée entre les deux parties.

Cette absence de mise à disposition ne remet pas en cause le transfert juridique des halles, opéré au fur et à mesure de leur achèvement. A ce jour, les communes en jouissent en pleine propriété.

Cependant, les écritures de transfert comptable de l'inventaire communautaire vers chaque inventaire communal sont actuellement bloquées du fait de l'absence de mise à disposition qui acte la volonté de la commune de transférer ponctuellement le sol pour récupérer ensuite le sol et le bâtiment.

Le SGC de Wallers demande une délibération qui acte de cette volonté de transférer l'équipement aux communes concernées.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération en prenant tous les actes juridiques et comptables correspondants.

SCHEMA COMPTABLE D'UN BIEN MIS A DISPOSITION ET SON RETOUR																																			
COMPTABILITE DES COMMUNES		COMPTABILITE DE LA CAPH																																	
<p><u>1) Ecritures initiales pour rappel: Mise à disposition des terrains à la CAPH</u> opérations d'ordre non budgétaires</p> <p>Sortie du bien en subdivision du compte 21 et affecter en subdivision du compte 24</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      21xx</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      24xx</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table>		D      21xx	D      24xx			0	0	+		<p><u>1) Ecritures initiales pour rappel: Mise à disposition des terrains de la part des communes</u> opérations d'ordre non budgétaires</p> <p>Intégration du bien en subdivision du compte 21 en contrepartie du compte 1027</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      1027</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      21xx</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table>		D      1027	D      21xx			0	0	+																	
D      21xx	D      24xx																																		
0	0	+																																	
D      1027	D      21xx																																		
0	0	+																																	
<p><u>2) Ecritures de réintégration des biens avec la construction</u> opérations d'ordre non budgétaires</p> <p>Etape 1: constater l'intégration dans l'inventaire en compte 2138</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      2138</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      193</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">valeur de la halle</td> <td style="text-align: right;">valeur de la halle</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table> <p>Etape 2: constater la subvention qui a financé le bien</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      132</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      193</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">subvention reçue</td> <td style="text-align: right;">subvention reçue</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table>		D      2138	D      193			valeur de la halle	valeur de la halle	+		D      132	D      193			subvention reçue	subvention reçue	+		<p><u>2) Construction de la halle</u> opérations réelles</p> <p>Etape 1: constater les travaux et les subventions</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      2317</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      132xx</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">valeur des travaux</td> <td style="text-align: right;">subventions reçues</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Etape 2: à la fin des travaux, immobiliser le bien en subdivision du compte 21</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      2317</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      21738</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">valeur des travaux</td> <td style="text-align: right;">valeur du bien</td> <td style="text-align: center;">=&gt;</td> <td></td> </tr> </table>		D      2317	D      132xx			valeur des travaux	subventions reçues			D      2317	D      21738			valeur des travaux	valeur du bien	=>	
D      2138	D      193																																		
valeur de la halle	valeur de la halle	+																																	
D      132	D      193																																		
subvention reçue	subvention reçue	+																																	
D      2317	D      132xx																																		
valeur des travaux	subventions reçues																																		
D      2317	D      21738																																		
valeur des travaux	valeur du bien	=>																																	
<p><b>Ces opérations ne nécessitent pas l'inscription de crédits au budget.</b> Les intégrations doivent être passées : - dans le logiciel comptable de la commune sur le volet inventaire - via Hélios sur le volet suivi de l'actif du comptable</p>		<p><u>3) Retour du bien à la commune</u> opérations d'ordre non budgétaires</p> <p>Etape 1: Sortir le bien de l'inventaire</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      21738</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      193</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">valeur du bien</td> <td style="text-align: right;">valeur du bien</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table> <p>Etape 2: sortir la subvention qui a financé le bien</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      132xx</td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;">D      193</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">subventions reçues</td> <td style="text-align: right;">subventions reçues</td> <td style="text-align: center;">+</td> <td></td> </tr> </table>		D      21738	D      193			valeur du bien	valeur du bien	+		D      132xx	D      193			subventions reçues	subventions reçues	+																	
D      21738	D      193																																		
valeur du bien	valeur du bien	+																																	
D      132xx	D      193																																		
subventions reçues	subventions reçues	+																																	

Adoptée à l'unanimité

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Ont été déposés sur table les copies des courriers suivants (cf. annexe 3) :
  - Collecte des Ordures Ménagères dans les collèges, lycées, hôpitaux et EHAPD (demande CAPH / Réponse SIAVED)
  - Mise en œuvre de la TEOMI (demande CAPH / Réponse SIAVED)
- ✓ Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le Lundi 18 Novembre 2024 à 18h00, salle du Léaud, Site Arenberg-Porte du Hainaut (ROB 2025)
- ✓ Une session de sensibilisation et de formation animée par le référent déontologue des élus, Maître DYENS, est prévue le lundi 2 décembre 2024 de 17h à 18h30, en Visio ou en présentiel (séance à destination des élus communautaires)

Fait à Wallers, le lundi 14 octobre 2024

Affiché et publié le 21/10/2024  
Par délégation  
La Directrice Juridique  
Cécile LINQUETTE



Le Président de La Porte du Hainaut  
Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,

M. Youssouf FEDDAL (DENAIN)